

Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la DSDEN de Haute Savoie a été informée. Le médecin conseil auprès de Monsieur le Directeur Académique a saisi l'agence régionale de santé afin qu'elle assure le suivi du signalement que vous avez fait. L'ARS va donc prendre en charge le problème soulevé, en liaison avec le Maire de Vallières, informé de ces démarches. La question est maintenant entre les mains de l'organisme compétent pour évaluer le danger que vous supposez.

--

Jacques DAMIAN  
Inspecteur de l'éducation nationale  
Circonscription de Rumilly  
Coordonnateur Académique Numérique 1er degré  
IEN TICE Haute Savoie  
Responsable du groupe départemental éducation artistique 74  
06 87 67 06 55